



Formulaire de demande de subvention

Pour recevoir une subvention de 100 \$, vous devez fournir les documents suivants :

- formulaire de demande de subvention rempli;
- une preuve de résidence à Témiscaming (compte de taxe daté de l'année en cours du programme, facture d'électricité, de téléphone et/ou de câblodistribution valide, daté de moins de 60 jours de la date de signature du présent formulaire
- copie de facture et preuve de paiement par le demandeur de l'achat d'au moins 20 couches lavables neuves (datée de l'année en cours du programme (valeur minimale de 240 \$);
- copie de l'acte de naissance de l'enfant (âgé de moins d'un an);

Faites parvenir votre dossier :

Faites parvenir votre dossier par la poste ou en personne à l'adresse suivante :

Ville de Témiscaming

20, rue Humphrey, C.P. 730

Témiscaming (Québec) J0Z 3R0

Information : (819) 627-3273, poste 114

Prénom et nom de l'enfant : _____

Date de naissance : _____

Identification du demandeur

Nom et prénom du demandeur : _____

Adresse complète : _____

Téléphone: _____

- J'affirme avoir pris connaissance des conditions d'admissions du programme de subvention de couches lavables.
- Je m'engage à utiliser des couches lavables en coton.

Signature du demandeur : _____

Date : _____



PROGRAMME DE SUBVENTION DES COUCHES LAVABLES



La subvention

Dans un souci de protection de l'environnement et conformément à sa Politique familiale, la Ville de Témiscaming désire encourager l'utilisation de couches lavables en accordant aux familles qui résident sur son territoire, une aide financière pour l'achat de couches lavables. Ainsi les parents qui optent pour ce type de couches recevront un remboursement de **100 \$** sur le montant déboursé pour l'achat de couches lavables neuves d'une valeur minimale de 240 \$.

Description de la subvention

Ce projet pilote sera en vigueur du 1er janvier au 31 décembre 2018. Un remboursement de 100\$ sera remis à l'achat d'un lot minimum de 20 couches lavables. Ce programme est sur une base de premier arrivé premier servi.

Comment bénéficiaire de ce programme

Les familles résidant sur le territoire de la Ville de Témiscaming ayant un **enfant âgé de moins d'un an** peuvent bénéficier de ce programme.

*****Une seule subvention par enfant sera accordée.*****

L'achat doit rencontrer les 2 critères suivants :

- ✓ avoir été effectué au maximum dans les 3 mois qui précèdent la naissance de l'enfant.
- ✓ la demande de remboursement doit être présentée à la Ville au maximum dans les six mois suivant la naissance de l'enfant.

Pour plus d'informations, contactez : (819) 627-3273, poste 114